

Réunion directeurs maternelle

7 février 2013

« L'Aide personnalisée »

L'aide personnalisée :

L'aide personnalisée va changer l'année prochaine mais ne va pas disparaître. Il y aura 1h d'APC par semaine au lieu de 2h cette année.

Il y a beaucoup d'écoles qui n'ont pas envoyé leur fiche sur le contenu de l'aide personnalisée pour chaque période et l'IEN y est attaché pour avoir une vision de ce qui est travaillé plus particulièrement avec les élèves en difficulté.

Sur le site de l'IA → espace pédagogique → maternelle → aide personnalisée avec de nombreuses fiches et types d'activités à mettre en place en aide personnalisée ciblant les objectifs d'apprentissages visés.

Proposition d'échanger sur l'aide personnalisée actuelle. Elle porte ses fruits et on commence à être performant mais le temps se réduit l'année prochaine de 2 heures à 1 heure sachant que cette heure d'Accompagnement Pédagogique peut relever des actions du projet d'école et pas seulement d'aide pour les élèves en difficulté.

Problème : Comment définir le projet d'école : au départ, dans les années 80 le projet d'école était plutôt un projet fédérateur sur une école, constitué d'actions mise en œuvre au service de sa finalisation : exposition, spectacle, fresque sur les droits de l'enfant, etc...On était dans la pédagogie du détour. Depuis les évaluations nationales, il s'est recentré sur les objectifs d'apprentissages dans les domaines fondamentaux du Lire/Ecrire/compter. Cela ne signifie pas que la pédagogie de projets (du détour) a disparu, mais la finalité première des projets d'école est d'abord l'amélioration des compétences de nos élèves et par conséquent il doit prendre appui sur l'analyse des résultats aux évaluations. Dans cette acceptation l'accompagnement pédagogique à venir peut toujours inclure l'aide aux élèves en difficulté.

L'IEN a proposé que les enseignants s'incluent dans l'APC avec les animateurs municipaux ou ATSEM pour participer au développement du projet Educatif territorial

Les rythmes scolaires :

A la suite de la dernière réunion avec la Directrice Académique de Services de l'Education Nationale :

Le report de la modification des rythmes scolaire pour 2014 est acquis de droit y compris si toutes les communes de la circonscription ne sont pas concernées.

La scolarisation des TPS : elle s'adresse surtout à l'éducation prioritaire mais pourrait arriver sur la circonscription à raison d'une TPS par ville à la rentrée 2014. Il convient alors d'y travailler. L'IEN organisera un groupe de travail.

Sur le site d'Eduscol se trouve un dossier de presse sur la réforme des rythmes scolaires et les 25 mesures prévues parmi lesquelles :

- Plus de maitres que de classe,

- Entrée dans le numérique,
- Renforcement des relations avec les municipalités, avec les parents,
- Proposition de nouveaux programmes,
- Modification des vacances scolaires,
- Création d'une École Supérieure pour les maitres,
- Réaffirmation du rôle de la maternelle.

Sur Taverny la réunion de ce soir est une proposition de la mairie pour ouvrir les négociations sachant que ces négociations sont tributaires des budgets municipaux.

Les écoles peuvent prendre le temps de traiter de la question de la modification des rythmes scolaire sur les temps de concertation.

Attention dans les conseils d'école, chaque enseignant parle au nom de l'Éducation Nationale de sorte qu'aucun enseignant ne peut parler à titre personnel de manière discordante avec le discours officiel y compris si les parents incitent les enseignants à s'exprimer en tant qu'individu.

Le taux d'encadrement pour les activités péri-éducatives est de 1 pour 18 en élémentaire et 1 pour 14 en maternelle.

Dans le cadre du Projet Éducatif Local, l'IEN s'est mis à la disposition des municipalités pour assurer la formation des animateurs ou ATSEM sur le temps Péri Scolaire.

La Carte scolaire :

Pour les questions de carte scolaire il faut faire remonter par mail toutes les informations qui arrivent dans les écoles au sujet des ouvertures ou fermetures.

Des directrices de Beauchamp souhaitent que l'IEN demande à la mairie **d'ouvrir les inscriptions beaucoup plus tôt** car l'ouverture fin mars est trop tardive. Comparativement, Taverny ouvre les inscriptions de janvier à mars et envoie dans les écoles fin mars un récapitulatif assez précis dans les écoles.

La prochaine réunion des directeurs du 21 mars passe au 28 mars. Elle sera commune maternelle/élémentaire sur la difficulté scolaire.

L'association « Cratère » sur la généalogie à Taverny interviendra à notre réunion du 28 avril pour présenter son dispositif d'écriture basé sur la généalogie et la conservation de la mémoire populaire (ateliers possibles dans le cadre d'un projet éducatif territorial).